

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 482

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 15 TER

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer à la seconde occurrence du mot :

« des »

les mots :

« de ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.